

**AGENCE NATIONALE DE PROMOTION  
DU COMMERCE EXTERIEUR**

**ALGEX**  
**ألجكس**

**GUIDE SIGNALÉTIQUE  
DE L'EXPORTATEUR**

**CE GUIDE SIGNALÉTIQUE S'ADRESSE  
A TOUT OPERATEUR QUI VEUT SE LANCER  
A L'INTERNATIONAL  
EDITION 2012**

# SOMMAIRE

<b>FORMALITES POUR LA CREATION DE L'ENTREPRISE</b>	<b>4</b>
- Forme Juridique	4
- Registre de commerce (RC)	4
- Identifiant fiscal	4
- Assurances sociales	4
- Ouverture d'un compte bancaire	4
<b>PRELABLES POUR REUSSIR L'EXPORTATION</b>	<b>5</b>
- Stratégie	5
- Production	5
- Approvisionnement	5
- Commercialisation	6
- Finances	6
- Prix export	6
- Logistique	6
- Normes et Qualité	6
<b>AIDE ET APPUIS À L'EXPORTATION</b>	<b>7</b>
- Appuis financiers	7
- Fiscalité	9
- Régimes douaniers	9
- Facilitation pour les foires et salons à l'étranger	9
<b>PROMOTION DU PRODUIT ET RECHERCHE DE CLIENTS</b>	<b>10</b>
- Elaboration de supports publicitaires	10
- Outils de communication	10
- Participation aux foires, salons et expositions à l'étranger	11
- Prospection indirecte à l'étranger	11
<b>CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION</b>	<b>12</b>
- Registre de Commerce	12
- Fiscalité	12
- Domiciliation bancaire	12
- Transitaire	13
- Contrat	13
- Certificat d'origine	14
- Connaissance, LTA, CMR, Bon à délivrer et Bon de mise à quai	14
- Certificat sanitaire et phytosanitaire	15
- Assurances	16
- Conditionnement et emballage, étiquetage	16
<b>REALISATION DE L'OPERATION</b>	<b>17</b>
- Déclaration douanière	17
- Déclaration sommaire d'entrée « ENS » dans le cadre de l'ICS (Import Control System) mise en place par l'UE	18
- Suivi de l'acheminement	18
- Rapatriement du produit de la vente à l'export.	18

## FORMALITES POUR LA CREATION DE L'ENTREPRISE

**Que cherchez-vous ?                      Que faut-il faire ?                      A qui s'adresser ?**

<b>Forme Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Choisir la forme juridique de l'entreprise (Eurl, Snc, Sarl, Spa, etc.).</li> <li>➤ Création par un acte authentique «les statuts»</li> <li>➤ Publication des statuts sur le Bulletin Officiel des Annonces Légales (BOAL),</li> <li>➤ Dépôt des statuts au greffe du tribunal de commerce.</li> </ul>	<p>Avocat, notaire</p>
<b>Registre de commerce (RC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscription au Registre de commerce (la demande d'inscription est présentée selon un formulaire qui doit être signé et légalisé à l'APC).</li> </ul>	<p>Antennes locales de wilaya du Centre national du registre de commerce (CNRC)</p> <p><b>Email:</b> dg_cnrc@cnrc.org.dz</p> <p><b>Site web:</b> www.cnrc.org.dz</p>
<b>Identifiant fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Immatriculation obligatoire au Service des Impôts</li> <li>➤ Début de l'activité est soumis à la déclaration d'existence auprès des impôts.</li> </ul>	<p>Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI)</p> <p><b>Email :</b> contact_dgi@mf.gov.dz</p> <p><b>Site web :</b> www.mfdgi.gov.dz</p>
<b>Assurances sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclaration obligatoire au titre des salariés et du Gérant,</li> </ul>	<p>Antenne de la CNAS, CASNOS (Wilaya)</p> <p><b>Site web :</b> www.cnas.org.dz</p>
<b>Ouverture d'un compte bancaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour une entreprise personne morale, disposer d'un compte bancaire commercial.</li> </ul>	<p>Banques commerciales</p>

## PREALABLES POUR REUSSIR L'EXPORTATION

Que devez-vous respecter ?

Que faut-il faire ?

### Stratégie

- L'exportateur doit avoir une vision claire sur son produit et sur le marché de destination.
- Avant l'opération d'export, l'entreprise doit bien se préparer en s'informant sur les exigences à l'international.
- Il est recommandé de faire un diagnostic export, pour évaluer la capacité de l'entreprise à aborder l'international.

### Production

- Connaître et maîtriser ses coûts de revient permet de fixer une fourchette de prix dans la négociation avec l'acheteur afin d'obtenir la meilleure marge possible.
- Les outils de gestion de la production (temps et méthodes) permettent au chef d'entreprise de produire les biens et services dans les délais requis par les opérations d'exportation.
- Adaptation de vos produits aux exigences du marché ciblé.

### Approvisionnement

- Maîtrise des approvisionnements afin de répondre, dans les délais aux demandes de votre client étranger.

**Que devez-vous respecter ?****Que faut-il faire ?****Commercialisation**

- Il est conseillé d'avoir un responsable export qui maîtrise les techniques du commerce international.

**Finances**

- Avoir les moyens financiers pour bien mener l'opération d'exportation (fonds propres, crédits bancaires, avances sur factures, crédits de préfinancement des exportations, etc.)

**Prix export**

- Les prix envisagés pour les marchés étrangers ne sont pas nécessairement ceux appliqués sur le marché local.
- Le prix à l'export doit prendre en compte les coûts de production, le marché, la concurrence, le taux de change, etc.

**Logistique**

- Prévoir les contraintes liées à la logistique au sein de l'entreprise et chez les prestataires externes (transport, transit, manutention, entreposage, affrètement, etc.)

**Normes et Qualité**

- Le produit destiné à l'exportation et son emballage doivent respecter les normes et règlements techniques exigés par le pays de destination et répondre aux impératifs de qualité demandés par le client.

## AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

**Que cherchez-vous ?    Qu'est-ce qui est prévu ?    A qui s'adresser ?**

### Appuis financiers

- 50 % des frais de transport international des produits périssables destinés à l'exportation, à l'exception des dattes (remboursées à 80%), remboursés après l'opération sur justificatifs (factures de transport).
- 25% des frais de transport international des produits non agricoles à destination éloignée, remboursés après l'opération sur justificatifs,
- Prise en charge d'une partie des frais de participation (location de stands et acheminement des échantillons, publicité) aux foires et salons à l'étranger:
  - 80% pour les foires inscrites au programme officiel du Ministère du commerce.
  - 100% pour les participations officielles décidées à titre exceptionnel par le ministère du commerce.

Service Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) du Ministère du Commerce (DGCE)  
**Email:**  
<http://info@mincommerce.gov.dz/>  
**Site web:**  
[www.mincommerce.gov.dz](http://www.mincommerce.gov.dz)

Que cherchez-vous ?

Qu'est ce qui est prévu ?

A qui s'adresser ?

-50% pour les participations individuelles décidées par les entreprises,

- 50% des frais d'élaboration du diagnostic export et création de cellules export internes,
- Prise en charge (entre 10, 25 et 50%) des frais de prospection des marchés extérieurs et l'implantation initiale d'entités commerciales à l'étranger.
- Prise en charge (entre 25 et 50%) des frais liés à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs, à l'amélioration, l'édition et diffusion des produits/services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.
- Prise en charge (entre 10, 50 et 100%) des frais de création de labels, de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation, de réalisation des médailles et décorations attribuées au primo exportateurs et de récompenses pour des travaux universitaires ayant contribué à la promotion des exportations HH.

Que cherchez-vous ?

Qu'est-ce qui est prévu ?

A qui s'adresser ?

<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Exonération en matière d'impôts directs :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Taxe sur l'activité professionnelle (TAP),</li><li>✓ Impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).</li></ul></li> <li>➤ Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires:<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Taxe sur la valeur ajoutée</li><li>✓ Achat en franchise de TVA</li><li>✓ Restitution de la TVA</li></ul></li> <li>➤ Pour la TVA sur les intrants et les marchandises, importées, si elle a été déjà payée, l'exportateur peut en obtenir le remboursement sur présentation de justificatifs (Régime des achats en franchise de TVA).</li></ul>	Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI) <b>Email:</b> contact_dgi@mf.gov.dz <b>Site Web:</b> www.mfdgi.gov.dz
<b>Régimes Douanier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Régimes douaniers économiques tendant à réduire les délais et les frais de dédouanement : le transit, les entrepôts de douane, l'admission temporaire, le réapprovisionnement en franchise, l'exportation temporaire.</li></ul>	Service des Douanes (wilaya) Direction Générale des Douanes (DGD) <b>Email:</b> directeurg@douane.gov.dz <b>Site web:</b> www.douane.gov.dz
<b>Facilitation pour les foires et salons à l'étranger</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Procédure simplifiée pour les échantillons destinés à la participation aux foires et salons à l'étranger (carnet ATA).</li></ul>	Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) <b>Email:</b> cacididp@wissal.dz <b>Site Web:</b> www.caci.dz



## PROMOTION DU PRODUIT ET RECHERCHE DE CLIENTS

Comment ?

Que faut-il faire ?

A qui s'adresser ?

Elaboration  
de supports  
publicitaires

- L'exportateur doit faire connaître ses produits/services et son entreprise, par l'élaboration dans une première étape d'une brochure, prospectus ou dépliant, dans la langue du pays ciblé.
- L'entreprise doit communiquer dans la langue du pays destinataire.

Agence de  
communication

Outils de  
communication

- La visibilité de l'entreprise est un atout majeur de la promotion : l'exportateur doit avoir un Email et éventuellement un Site Web pour être repéré par les clients étrangers.

Cabinet de conseil  
en informatique

Comment ?	Que faut-il faire ?	A qui s'adresser ?
<p>Participation aux foires, salons et expositions à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il est conseillé à l'exportateur la participation à des foires et salons spécialisés à l'étranger pour faire connaître ses produits/services, en prenant contact avec ALGEX et SAFEX.</li> </ul> <p>Voir le programme officiel de la participation de l'Algérie aux foires internationales, expositions spécifiques de produits algériens et salons spécialisés à l'étranger.</p>	<p>ALGEX  <b>Email :</b>  <a href="mailto:info@algex.dz">info@algex.dz</a>  <b>Site web:</b>  <a href="http://www.algex.dz">www.algex.dz</a></p> <p>SAFEX  <b>Email :</b>  <a href="mailto:dec@safex-algerie.com">dec@safex-algerie.com</a>  <b>Site web:</b>  <a href="http://www.safex-algerie.com">www.safex-algerie.com</a></p>
<p>Prospection indirecte à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Placement d'offres de produits/services à l'export sur sites commerciaux,</li> <li>➤ Accès aux demandes étrangères de mise en relation d'affaires,</li> </ul>	<p>ALGEX  <b>Email :</b>  <a href="mailto:info@algex.dz">info@algex.dz</a>  <b>Site web:</b>  <a href="http://www.algex.dz">www.algex.dz</a></p>

## CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION

Comment ?	Que faut -il faire ?	A qui s'adresser ?
-----------	----------------------	--------------------

### Registre de Commerce

- Faculté d'immatriculation pour l'exercice d'une activité à l'exportation à travers l'un des codes d'activités suivants :
- ✓ 411.101 pour l'exportation des produits agroalimentaires ;
- ✓ 411.102 pour l'exportation des produits industriels et manufacturés HH ;
- ✓ 411.103 pour l'exportation des produits HH, non désignés ailleurs.

Antennes locales de wilaya du CNRC

Centre national du registre de commerce (CNRC)  
**Email :**  
[dg\\_cnrc@cnrc.org.dz](mailto:dg_cnrc@cnrc.org.dz)  
**Site web:**  
[www.cnrc.org.dz](http://www.cnrc.org.dz)

### Fiscalité

- L'exportateur doit être détenteur d'une carte magnétique comportant le Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

Services des Impôts de Wilaya

Direction Générale des Impôts (DGI)  
**Email :**  
[contact\\_dgi@mf.gov.dz](mailto:contact_dgi@mf.gov.dz)  
**Site web :**  
[www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz)

### Domiciliation bancaire

- L'exportateur est soumis à une domiciliation préalable de ses opérations d'exportation de biens/services (vente ferme ou en consignation), auprès d'une banque installée en Algérie.

Banques commerciales

Comment ?	Que faut -il faire ?	A qui s'adresser ?
<b>Transitaire</b>	<p>➤ Il est recommandé de faire appel à un transitaire spécialiste dans l'organisation de transport, le dédouanement export, le chargement, le déchargement de la marchandise et les conditions de livraison.</p>	<p>Union Nationale des Transitaires et Commissionnaires en Douane Algériens (UNTCA)  <b>Site Web:</b>  <a href="http://www.untca-dz.org">www.untca-dz.org</a></p>
<b>Contrat</b>	<p>➤ Il est conseillé avant de conclure le contrat avec l'acheteur étranger, de vérifier les conditions générales de vente (CGV), les clauses portant sur le paiement et le prix, le transfert des risques et des coûts, les clauses de contentieux (droit applicable en cas de litige, clause d'arbitrage et tribunal compétent), etc.</p>	<p>Cabinet d'affaire juridique</p> <p>Centre du Commerce International de Genève (ITC )  <b>Site web :</b>  <a href="http://www.intracen.org">www.intracen.org</a></p>
<b>Certificat d'origine</b>	<p>➤ L'exportateur est tenu de fournir ce document requis par les pays d'importation accordant des préférences tarifaires aux produits algériens exportés :</p>	<p>Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI)  <b>Email :</b>  <a href="mailto:cacidip@wissal.dz">cacidip@wissal.dz</a>  <b>Site web :</b>  <a href="http://www.caci.dz">www.caci.dz</a>            CCI de Wilaya</p>

**Comment ?**

**Que faut-il faire ?**

**A qui s'adresser ?**

	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le certificat d'origine spécifique pour les produits exportés vers les pays de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE), délivré par la CACI et les CCI de Wilaya, doit être visé par la CACI,</li><li>✓ Le certificat de circulation de marchandises EUR1 particulier à l'UE, délivré par la CACI et les CCI de Wilaya, doit être visé par les douanes algériennes</li></ul>	
<p><b>Connaissance, LTA, CMR, Bon à délivrer et Bon de mise à quai.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'exportateur doit faire accompagner les marchandises à expédier par un document de transport, selon le mode choisi:</li><li>➤ le connaissement maritime ; la lettre de transport aérien LTA ; la lettre de voiture internationale,</li><li>➤ Le bon à délivrer indique au client que la marchandise est mise à disposition pour son dédouanement,</li><li>➤ Le bon de mise à quai permet à l'exportateur de déposer sa marchandise dans la zone portuaire ou aéroportuaire en vue de son embarquement.</li></ul>	<p>Commissionnaires de transport.</p> <p>Agent consignataire</p> <p>Commissionnaire en douane qui établit le Bon de mise à quai, le Chargeur qui signe le bon de mise à quai.</p>

Comment ?

Que faut-il faire ?

A qui s'adresser ?

**Certificat  
sanitaire et  
phytosanitaire**

➤ Pour les produits d'origine animale; l'exportateur doit fournir un certificat sanitaire, délivré par les services vétérinaires du MADR.

Ministère de l'agriculture et du Développement rural ( MADR )

Direction des Services Vétérinaires

**Site web :**

[www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)

➤ Pour les produits agricoles, l'exportateur est tenu de fournir, un certificat phytosanitaire délivré par les directions de l'agriculture de wilaya relevant du MADR.

Direction

des Services Agricoles de Wilaya

➤ L'exportation de dattes bénéficie des avantages du couloir vert. Les contrôles phytosanitaires et douaniers des dattes à l'exportation, peuvent se faire sur site ou aux 12 points de sortie (par voie maritime, aérienne et terrestre).

Direction des Services Agricoles de Wilaya /Direction de la Qualité de Wilaya /Services des Douanes aux postes frontières.

**Comment ?****Que faut-il faire ?****A qui s'adresser ?**

	<p>➤ En cas de conformité du produit, il est délivré à l'exportateur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un certificat attestant de la qualité phytosanitaire et de la désinsectisation de la datte ;</li><li>• un procès verbal de constatation de la conformité du produit ;</li><li>• une déclaration d'exportation définitive lors du passage au poste frontière.</li></ul>	<p>Direction des Services Agricoles de Wilaya/ Direction de la Qualité de Wilaya /Services des Douanes aux postes frontières.</p>
<b>Assurances</b>	<p>➤ Il est recommandé de souscrire une police d'assurance crédit à l'export, pour se prémunir contre les risques commerciaux, les risques politiques de non transfert et les risques de catastrophes naturelles.</p>	<p>Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) <b>Email :</b> dir_com@cagex.dz <b>Site web:</b> www.cagex.dz</p>
<b>Conditionnement et emballage, étiquetage</b>	<p>➤ L'exportateur doit veiller à ce que ces chargements soient conformes aux normes de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage, selon les exigences du marché ciblé. Les emballages et palettes en bois doivent être fumigés ou avoir subi un traitement thermique (accompagnés d'un certificat de fumigation: obligation pour exporter dans l'UE).</p>	<p>Société LAPAL Lotissement 215 Hai Benamar, Rte. de Hammadi Khemis Khechna-Alger.</p> <p>Sarl EASEY Pal Zone d'activité n° 87 El Kseur - Béjaia Société TRANSBOIS Arrière port BP 106 Béjaia,</p>

## REALISATION DE L'OPERATION

Que cherchez-vous ?

Que faut-il faire ?

A qui s'adresser ?

**Déclaration  
douanière**

- Les personnes habilitées à déclarer la marchandise en détail sont: les commissionnaires en douane, les propriétaires des marchandises ayant obtenu l'autorisation de dédouaner, les transporteurs autorisés.

Direction Générale  
des Douanes (DGD)

**Email:**

directeurg@douane.gov.dz

**Site web:**

www.douane.gov.dz

- La déclaration douanière doit indiquer le régime douanier à assigner aux marchandises et faire ressortir les éléments requis pour l'application des droits et taxes pour les besoins du contrôle douanier. Ladite déclaration doit être accompagnée par les documents suivants: la facture commerciale domiciliée, le connaissement ou LTA ou lettre de voiture, le certificat d'origine, la liste de colisage, le registre de commerce, la carte d'identifiant fiscale (NIF) et éventuellement les autorisations et/ou certificats relatifs à certaines marchandises (certificat sanitaire, certificat phytosanitaire, certificat de capture, etc.).

Service de douane  
du point de passage



Que cherchez-vous ?	Que faut-il faire ?	A qui s'adresser ?
<p>Déclaration sommaire d'entrée « ENS » dans le cadre de l'ICS (Import Control System) mise en place par l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour l'exportation vers l'UE, l'exportateur via le transporteur, doit établir et transmettre une déclaration anticipée électronique « ENS », avant l'arrivée de la marchandise aux services du 1<sup>er</sup> poste douanier européen d'accès des marchandises.</li> </ul>	<p>Union Nationale des Transitaires et Commissionnaires en Douane Algériens (UNTCA)  <b>Site Web:</b>  <a href="http://www.untca-dz.org">www.untca-dz.org</a></p>
<p>Suivi de l'acheminement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour le suivi de l'acheminement des marchandises expédiées, l'exportateur fait appel à un commissionnaire de transport.</li> </ul>	<p>Commissionnaire de transport</p>
<p>Rapatriement du produit de la vente à l'export.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapatriement des devises dans un délai de 180 jours.</li> <li>➤ L'exportateur reçoit en termes de rétrocession du produit de la vente, 100% du montant de son contrat qui est réparti : 50% en dinars algériens ; 50% en devises dont 60% sur son compte devises « personnes morales », et 40% pouvant être utilisés en dehors des règles de fonctionnement du compte devises à la discrétion et sous la responsabilité de l'exportateur, dans le cadre de la promotion de ses exportations.</li> </ul>	<p>Banques commerciales  Banque d'Algérie  <b>Site Web:</b>  <a href="http://www.bank-of-algeria.dz">www.bank-of-algeria.dz</a></p>